

## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

## MINISTÈRE DES FINANCES

## SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

## DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

## DIRECTION DE LA DÉPENSE DE PERSONNEL ET DES PENSIONS

## SOUS-DIRECTION DE LA GESTION, DU CONTENTIEUX DE LA SOLDE ET DU SUIVI DE LA RÉFORME

## SERVICE DU CONTENTIEUX ET DES PRESTATIONS FAMILIALES



## REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

## MINISTRY OF FINANCES

## SECRETARIAT GENERAL

## DIRECTORATE GENERAL OF BUDGET

## DEPARTMENT OF PERSONNEL AND PENSION EXPENDITURE

## SUB-DEPARTMENT FOR THE MANAGEMENT OF DISPUTES AND THE FOLLOW-UP OF REFORMS

## SERVICE IN CHARGE OF DISPUTES AND FAMILY ALLOWANCES

**FICHE DE CODIFICATION ETAT DE SOMMES DUES N° 2022/00000228/MINFI/SG/DGB/DDPP/SDG/S3**

MATRICULE: 371095N

NOMS ET PRENOMS: BALLA NEE NNOMO EVINA ANGELINE

**REFERENCES DES ACTES**

TYPE ACTE	NUMERO	DATE SIGNATURE
Bulletin de solde	01/2000	19/01/2000
Arrêté	13/DGSN/SG/DRH/SDGA/G1	30/08/2020
Arrêté	2020/710	24/11/2020

**FICHE DE CODIFICATION**

Type (*)	Période		Positions									
			GRADE	CLS	ECHL	SERV	EMPL	LOG	RES	NB ENF	RANG	
3	Du 11/03/2019	A perçu	51610	0	03	0400	-	N	-	0	-	
	Au 17/10/2019	Aurait dû	51610	0	04	0400	-	N	-	0	-	
4	Du 18/10/2019	A perçu	51610	0	03	0400	-	N	-	0	-	
	Au 30/05/2021	Aurait dû	51530	0	04	0400	-	N	-	0	-	
16	-	A perçu	-	-	-	-	-	N	-	0	-	
		Aurait dû	51530	0	04	-	-	N	-	0	-	

**FICHE DE SUIVI**

FONCTION	DATE ENTREE	DATE SORTIE	VISA
MINISTRE DELEGUE			
SECRETAIRE GENERAL			
DIRECTEUR GENERAL			
DIRECTEUR			
SOUS DIRECTEUR	19/01/2022	19/01/2022	✓
CHEF DE SERVICE	14/01/2022	14/01/2022	CH=
CHEF DE BUREAU	21/01/2021	13/01/2022	\$

ESD initié par Fadimatou Jenifer Mbouona Njipeka suivant l'instance N°53228, le 12/01/2022

1 RAPPEL DES PRESTATIONS FAMILIALES

2 RAPPEL DE PRISE EN CHARGE

3 RAPPEL D'AVANCEMENT

4 RAPPEL DE RECLASSEMENT

5 RAPPEL DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT

6 RAPPEL DES PRIMES (GSE)

7 RAPPEL DES PRIMES DE LA SANTE

11 CERTIFICAT ADMINISTRATIF

12 REMISE EN ACTIVITÉ

13 RAPPEL D'EPP

14 ENTRETIEN VÉHICULE

15 MOINS PERÇU SUR SALAIRE

16 RAPPELS EN MEMOIRE

17 REPRISE EN SOLDE

18 RETENUE ESD PERCU

19 RECTIFICATION DE SOLDE GLOBALE

20 PRIME DE CONGES

21 RAPPEL DE PRIME DE TRANSPORT

22 AFFECTATION AU TAUX EXTERIEUR/INTERIEUR

23 SALAIRES PERÇUS À TORT



## FICHE DE CODIFICATION D'UN ESD

IRICULE 371 USIN NOMS ET PRENOMS : BALLA NEE NNOMO EVINA

## TRICULE DU DONNEUR DE DROIT

MONTANT DE LA RETENUE AFFECTUÉ SUR LE ETAT DE SOMMES DUES

#### REFERENCES DES ACTES

ACTE	NUMERO	DATE EFFET
A	137DCSN/SU/DRH/SOGA   Cr-1	30/08/2020 24
A	2020/710/ bulletin	24/11/2020

**EFFICATEUR DU DOSSIER**

## RAPPEL DES PRESTATIONS FAMILIALES

APPEL DE PRISE EN CHARGE

## TYPE ADVANCEMENT

## MODEL OF REGIONAL SEDIMENT

## Fadimaton

le 12/01/2022

- |                                 |                            |
|---------------------------------|----------------------------|
| 6 RAPPEL DES PRIMES (GSE)       | 14 ENTRETIEN VÉHICULE      |
| 7 RAPPEL DES PRIMES DE LA SANTE | 15 MOINS PERÇU SUR SALAIRE |
| 11 CERTIFICAT ADMINISTRATIF     | 16 RAPPELS EN MEMOIRE      |
| 12 PRIME EN RETRAITE            | 17 REPRISE EN SOLDES       |
|                                 | 18 RETENU SUR PERÇU        |

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUIS-DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL DELEGATION FOR NATIONAL SECURITY

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF PENSIONS AND PAY

N° 2212 /DGSN/SG/DARH/SDSP.-

Yaoundé, le 22 OCT 2021

**BORDEREAU RECAPITULATIF DES PIECES ADRESSEES**  
MAIL ENCLOSURE SLIP ADDRESSED

**MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES**  
DIRECTION DE LA DEPENSE DES PERSONNELS ET DES PENSIONS  
-YAOUNDE-

Nº d'ordre Serial N°	Sommaire Description	Nombre de dossiers Number of files	Observations Remarks
	<p>Dossiers de demande de mandatement des prestations familiales et d'avancement d'indice de certains fonctionnaires de Police retraités et des ayants droit de ceux décédés de la Sûreté Nationale ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. CP/R NENDOU Jean</b> Rappel non perçu ;</li><li><b>2. CP/R EBANDA née ASSIE Agathe</b> Avancement non perçu ;</li><li><b>3. CP/R EBANDA née ASSIE Agathe</b> Prime de technicité ;</li><li><b>4. IPP/R GABSAGA FOMBUTU Richard</b> Avancements non perçus ;</li><li><b>5. IPP/R DJOUFFO Albert</b> Avancements non perçus ;</li><li><b>6. OP2/R OKON MOKI Christopher</b> Avancement non perçu ;</li><li><b>7. IP2/R MBAKE Daniel NGOMBA</b> Avancements non perçus ;</li><li><b>8. OPP/R EKEDI Jules Achille</b> Avancements non perçus ;</li></ol>	Trente (30) Dossiers	Pour compétence

9. CP/R NNOMO EVINA Angeline <i>AS</i>	
Avancements non perçus ;	
10. CP/R LEWA Albert	
Non logement ;	
11. IPP/R LAWA André	
Avancements non perçus ;	
12. OPP/R BIKIE EBANA épse NEMBOT	
Avancements non perçus ;	
13. IPP/R NKE NTSA Vincent de Paul	
Avancements non perçus ;	
14. CP/R EDOA Gilbert	
Avancement non perçu ;	
15. IP/R ABAT BENDE Raymond	
Avancements non perçus ;	
16. CP/R EKWOGÉ Emmanuel ETUGE	
Avancements non perçus ;	
17. OP/R NDJENG Jean Champlain	Trente (30) Dossiers
Prestation Familiales ;	Pour compétence
18. IP1/R EBONGO Jacques	
Avancements non perçus ;	
19. CP/R OWONO Magloire	
Avancements non perçus ;	
20. CP/R SALLE Samuel EKWOGÉ	
Avancement non perçu ;	
21. IP/R ABAT BENDE Raymond	
Avancements non perçus ;	
22. CD/R BILANDA BISSE Alain	
Avancement non perçu ;	
23. IP1/R VEJBAY François	
Avancement non perçu ;	
24. IP1/R KIMBI Alfred TANYU	
Avancements non perçus ;	
25. CD/R LEKOBOU Laurent	
Avancement non perçu ;	
26. CP/R BAYO Charles	
Indemnité de fonction ;	
27. GPx2/R NDJANZOUÉ Noël	
Prestation Familiale ;	

Ydé le 20/06/2021



L.P NNOMO EVINA  
ANGELINE REBRAKÉE

tél: 69889.07.33

BÉ  
MITAK



DH  
P 10921

CS

CABINET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SECTION COURRIER ARRIVÉE  
Le 20 Septembre 2021 Enregistré S/N 28658

Mon sieur le DG SN  
L/C V.H.

Objet: Demande de paiement des  
frais de reclassement

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
LEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE

COURRIER ARRIVE A LA

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12 SEP 2021 S/N 86861

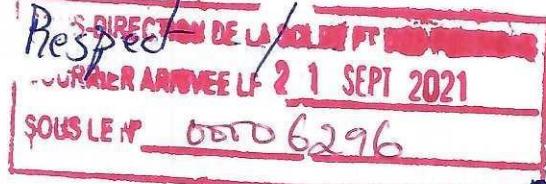
FFECTUE LE

Monsieur,

Je viens auprès de votre Pranke personnalité solliciter le paiement de mon reclassement comme commissaire de police.

En effet je suis sortie de l'ENSP en Décembre 2019 jusqu'à ce que je touche encore comme OPP c'est pour ce la que je voudrai que vous voyiez ma situation.

Dans l'espérance que mademande trouvera de vous une si favorable veuillez agir en expression de mon profond



N  
L.P NNOMO EVINA ANGELINE

OPP NNOMO EVINA EPSE BALLA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Paix - Travail - Patrie

DELEGATION GENERALE À LA SURETE  
NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-DIRECTION DE LA GESTION  
ADMINISTRATIVE

SERVICE DE GESTION DES FONCTIONNAIRES  
DE POLICE DES CADRES DES COMMISSAIRES  
ET OFFICIERS DE POLICE

OSR

ARRETE N° 13 /DGSN/SG/DRH/SDGA/G1

portant avancement d'échelon de certains Officiers de Police Principaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents;

Vu le décret n°96/034 du 1er mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale;

Vu le décret n°2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n°2017/591 du 04 décembre 2017;

Vu le décret n°2010/263 du 31 août 2010 portant nomination d'un Délégué Général à la Sûreté Nationale;

Vu le décret n°2010/280 du 13 septembre 2010 accordant délégation de signature à Monsieur MBARGA NGUELE Martin, Délégué Général à la Sûreté Nationale;

Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République;

Vu le décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n°2017/592 du 04 décembre 2017;

Vu les derniers arrêtés d'avancement des intéressés,

ARRETE :

Article 1 : Les Officiers de Police Principaux dont les noms suivent qui justifient d'une ancienneté de deux ans à l'échelon actuel de leur grade et d'une moyenne de notes professionnelles des deux dernières années de service favorable bénéficient d'un avancement d'échelon ainsi qu'il suit :

OFFICIER DE POLICE PRINCIPAL 6ÈME ÉCHELON INDICE 740

à compter du 06 octobre 2018

599438-T

1 ONDO ANDRE MARIE

à compter du 16 janvier 2019

150208-D

503227-L

1 KENDUME NDIKWA GABRIEL  
2 ONANA DESIRE EMMANUEL

à compter du 07 octobre 2019

131910-L

1 YERIMA BENJAMIN

à compter du 08 octobre 2019

169132-V

169595-F

1 BEUKEU MEDARD  
2 NGOUNGOU RAYMOND

à compter du 13 octobre 2019

CP NNOMO EVINA ANGELINE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2020/710

DU

24 NOV 2020

portant avancement d'échelon de onze (11) Officiers de Police Principaux et promotion de quatre-vingt-seize (96) Elèves-Commissaires de Police dans le cadre de Commissaire de Police, reclassement de quatre-vingt-seize (96) Commissaires de Police et avancement d'échelon de certains Commissaires de Police.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;  
**Vu** le décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et ses divers modificatifs ;  
**Vu** le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents ;  
**Vu** le décret n° 2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/591 du 04 décembre 2017 ;  
**Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs ;  
**Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;  
**Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;  
**Vu** le décret n° 2019/503 du 19 septembre 2019 portant nomination de cent (100) Elèves-Commissaires de Police ;  
**Vu** l'arrêté n° 204/CAB/PR du 16 avril 2003 fixant les conditions d'admission aux différents cycles de formation et le régime des études à l'Ecole Nationale Supérieure de Police et dans les Centres d'Instruction et d'Application de la Police, modifié et complété par l'arrêté n° 913/CAB/PR du 15 septembre 2014 ;  
**Vu** le procès-verbal n° 0001630/DGSN/SG/COMENSP/DE/SFS du 18 octobre 2019 des résultats de fin de formation des Elèves-Commissaires de Police de 2<sup>ème</sup> année issus des promotions professionnelles au titre de l'année académique 2019,

DECREE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**. - Les Officiers de Police Principaux dont les noms suivent, qui justifient d'une ancienneté de deux ans à l'échelon actuel de leur grade et d'une moyenne de notes professionnelles des deux dernières années de service favorable, bénéficient d'un avancement d'échelon ainsi qu'il suit :

OFFICIER DE POLICE PRINCIPAL DE 6<sup>ème</sup> ECHELON, INDICE 740

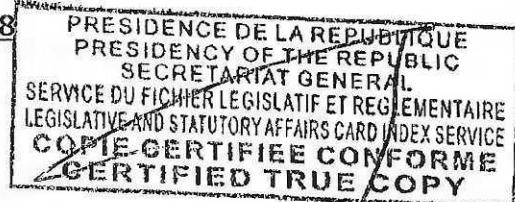
à compter du 13 octobre 2019

1. NGAM WAINKEM RAPHAEL Mle 532 295-Z

OFFICIER DE POLICE PRINCIPAL DE 5<sup>ème</sup> ECHELON, INDICE 685

à compter du 06 octobre 2018

2. MBETI LOUIS MARIE BERNARD Mle 156 063-U



à compter du 30 novembre 2018

64. BOULI AMYE THOMAS D'ACQUIN Mle 599 628-D ancienneté supprimée

à compter du 18 octobre 2019

65. ABOUBAKAR ABAICHO KOUBOU	Mle 582 402-S	ancienneté supprimée
66. AKONO LAZARE CLAUDE	Mle 570 928-Y	ancienneté supprimée
67. ATANGANA CHARLES DESIRE	Mle 599 732-O	ancienneté supprimée
68. BESSALA NDOUKE ALINE ROSIE EPSE ATOH	Mle 578 715-C	ancienneté supprimée
69. DOROTHY LEMSHU EPSE NGUIMO	Mle 503 221-B	ancienneté supprimée
70. EBOUNDANE ERIC FRANCOIS	Mle 599 799-T	ancienneté supprimée
71. EMINI FRANCOIS NOËL BERTRAND	Mle 599 642-O	ancienneté supprimée
72. ESSONG EMVOUTOU MARTIN GERARD	Mle 599 023-X	ancienneté supprimée
73. KEYOUMBU JEAN ROQUET	Mle 503 099-Q	ancienneté supprimée
74. KUM CHRISTOPHER KPWE	Mle 170 145-G	ancienneté supprimée
75. MAAWIYA HAMDALLAH	Mle 599 055-M	ancienneté supprimée
76. MAMOUDOU BADJAM	Mle 578 611-A	ancienneté supprimée
77. MAYO MARTIN	Mle 149 506-F	ancienneté supprimée
78. MBETI LOUIS MARIE BERNARD	Mle 156 063-U	ancienneté supprimée
79. MBEZELE CHRISTOPHE BENJAMEN	Mle 599 368-V	ancienneté supprimée
80. NDUMBE BOLO ADOLF	Mle 599 348-T	ancienneté supprimée
81. NGOUМОU JEAN CLAUDE	Mle 599 319-M	ancienneté supprimée
82. NGUEMA MIMBIMI GEDEON	Mle 599 037-Y	ancienneté supprimée
83. NKONGNI VERONIQUE	Mle 527 686-Y	ancienneté supprimée
84. OLANGENA FOUMENA	Mle 599 454-V	ancienneté supprimée
85. TOUKAM JEAN	Mle 172 944-Y	ancienneté supprimée
86. WANYU HENRY AYEM	Mle 502 148-L	ancienneté supprimée
87. WEIDJI ABRAHAM	Mle 369 916-U	ancienneté supprimée
88. ZENGUE GEORGES ALFRED	Mle 599 672-Z	ancienneté supprimée
89. ZOA SEBASTIEN	Mle 599 526-T	ancienneté supprimée

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
 SECRETARIAT GENERAL  
 SERVICE DU FONCTION LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE  
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**CERTIFIED TRUE COPY**

COMMISSAIRE DE POLICE DE 4<sup>ème</sup> ECHELON, INDICE 680

à compter du 18 octobre 2019

90. EKOA ROBERT THIERRY	Mle 599 813-N	anc. cons. 09 mois 24 jrs
91. YONGA MBADOU CLOVIS	Mle 599 570-Q	anc. cons. 06 mois 13 jrs
92. BILONGO MANFRED CYRILLE A.	Mle 599 719-U	anc. cons. 03 mois 20 jrs
93. NNOMO EVINA ANGELINE	Mle 371 095-N	anc. cons. 03 mois 19 jrs
94. NODEM PAUL	Mle 141 218-F	anc. cons. 03 mois 13 jrs
95. TSAGUE ROGER CROMWELL	Mle 614 889-Y	anc. cons. 03 mois 13 jrs

COMMISSAIRE DE POLICE DE 3<sup>ème</sup> ECHELON, INDICE 630

à compter du 30 octobre 2017

96. NKOLO THOMAS CLAUDE Mle 570 777-J anc. cons. 10 mois 04 jrs

**ARTICLE 3.-** Les Commissaires de Police dont les noms suivent, qui justifient d'une ancienneté de deux ans à l'échelon actuel de leur grade et d'une moyenne de notes professionnelles des deux dernières années de service favorable, bénéficient d'un avancement d'échelon ainsi qu'il suit:

COMMISSAIRE DE POLICE DE 7<sup>ème</sup> ECHELON, INDICE 835

à compter du 26 janvier 2020

1. AKAME NGOME MODESTE Mle 359 604-I ancienneté épuisée.

**ARRETE N° 0463/CAB/PR DU 03 SEPT 2021**  
portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame **NNOMO EVINA Angéline épse BALLA BALLA** (Mle 371 095-N), Commissaire de Police.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et ses divers modificatifs ;
- Vu** le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n° 2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/591 du 04 décembre 2017 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale modifié et complété par le décret n° 2017/592 du 04 décembre 2017 ;
- Vu** le décret n° 2019/003 du 04 janvier 2019 portant nomination du Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2019/043 du 05 février 2019 accordant délégation permanente de signature à Monsieur **NGOH NGOH Ferdinand**, Secrétaire Général de la Présidence de la République,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**-(1) Madame **NNOMO EVINA Angéline épse BALLA BALLA** (Mle 371 095-N), Commissaire de Police de 4<sup>ème</sup> échelon indice 680, née le 03 mai 1961 à DJOUM, ayant atteint la limite d'âge réglementaire dans son cadre est, **à compter du 03 mai 2021**, admise à la retraite (régularisation).

(2) Nommée Elève-Gardien de la Paix le 17 décembre 1984, l'intéressée totalise 36 ans 04 mois 16 jours de service effectif, soit 36,5 annuités liquidables. A cela, s'ajoutent 05 annuités, au titre de la bonification d'une annuité accordée pour chaque période de cinq (05) ans de service accomplis, prévue à l'article 140 (9) du décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 susvisé, soit au total 41,5 annuités liquidables.

**ARTICLE 2.-** Il est alloué, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 à Madame **NNOMO EVINA Angéline épse BALLA BALLA**, domiciliée à YAOUNDE, la pension d'ancienneté calculée sur la base de 83% de sa solde indiciaire brute d'activité, soit :



309 306 X 83 = 256 724 (deux cent cinquante-six mille sept cent vingt-quatre) francs par mois.  
100

**ARTICLE 3.-** En application des dispositions de l'article 140 (8) du décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 susvisé, il est accordé à Madame **NNOMO EVINA Angéline épse BALLA BALLA** une majoration de la pension servie au titre de ses enfants majeurs ci-après et calculée de la manière suivante:

- 10% de la pension de retraite par enfant pour les trois (03) premiers :

- EVINA EVINA Pierre Cédrique
- BOUEMBE TCHANKWE Justine Mireille
- BOUEMBE KADJI Serge Donald

né le 19 mai  
née le 03 octobre  
né le 31 août  
1983  
1986  
1995,

soit :

256 724 X 10 X 3 = 77 017 (soixante-dix-sept mille dix-sept) francs par mois.  
100

- 5% de la pension de retraite par enfant à partir du quatrième :

- MEDJO BOUEMBE Philippe Ingrid

né le 24 juin  
1999, soit :

256 754 X 5 X 1 = 12 836 (douze mille huit cent trente-six) francs par mois.  
100

**ARTICLE 4.-** Madame **NNOMO EVINA Angéline épse BALLA BALLA** a droit au transport gratuit pour elle-même et son époux ainsi que ses bagages, du lieu de service à sa localité d'origine.

**ARTICLE 5.-** La dépense résultant des présentes dispositions, imputable sur le budget de l'Etat – Exercice 2021 – Chapitre 55 – Article 330010 – Paragraphe 6611, sera payée à la Trésorerie Générale de YAOUNDE, déduction faite des sommes dont l'intéressée serait redevable envers le Trésor Public.

**ARTICLE 6.-** Le Ministre des Finances et le Délégué Général à la Sûreté Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-





## ETAT DE SOMMES DUES N° 2022/00000228/MINFI/SG/DGB/DDPP/SDG/S3

A Madame BALLA NEE NNOMO EVINA ANGELINE (matricule 371095N), officier de police principal en service à la Delegation generale a la surete nationale, pour le mandatement de son rappel d'avancement , son rappel de reclassement et ses rappels en mémoire, conformément à l'arrêté N° 2020/710 du 24/11/2020, à l'arrêté N° 13/DGSN/SG/DRH/SDGA/G1 du 30/08/2020 et au bulletin de solde N° 01/2000 du 19/01/2000, et aux pièces jointes en souche.

## RESUME

## ELEMENTS DE GAINS

010	Salaire de base	833 186
030	Indemnite de logement	166 637
055	Supplement familial de traitement	1 360
190	Risque police cat a1/2 & 11	408 100

## ELEMENTS DE RETENUES

677	O.r. indemnites	388 666
505	Impot sur revenu pers.physique	44 451
510	Retenue credit foncier	2 111
515	Redevance audio-visuelle(c.r.t.v)	3 250
520	Taxes communales	600
540	Centimes additionnels	4 445
550	Cotisation pension	83 318

Net à mandater: 882 439 Frs

Le présent état qui sera payé au code 424 est arrêté à la somme de: HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTÉ-NEUF FRANCS CFA.

Yaoundé, le .....

Pour le Directeur de la Direction Générale du Budget et des Retraites  
Le Sous - Directeur de la Gestion du Contentieux, de la Solde et du Suivi de la Réforme

19 JAN 2022

Michel Bokary  
Inspecteur des règles Financières  
(C.M.)

## Ampliations

- MINFI/SG/DGB/DDPP/SDG/S3
- MINFI/DGTCFM
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

